



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires
Service environnement
Biodiversité – Forêt – Chasse

Bordereau d'envoi

Destinataire : Madame le Maire
08090 DAMOUZY

Charleville-Mézières, le 02/08/2018

Objet : tenderie aux grives

Affaire suivie par : Véronique JACOUTON,
tél. : 03 51 16 51 12 fax : 03 51 16 51 17,
courriel : veronique.jacouton@ardennes.gouv.fr

Désignation de pièces	Nombre	Observations
Formulaire de demande d'autorisation d'établissement d'une tenderie aux grives	1	Pour attribution (possibilité de copie du formulaire)

Pour votre information, l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la tenderie aux grives vous sera adressé dès sa signature, qui ne pourra avoir lieu qu'après notification à la direction départementale des territoires de l'arrêté ministériel fixant les quotas de prélèvements pour la campagne 2018-2019 dans les Ardennes.

Le Chef d'Unité
Biodiversité – Forêt – Chasse

Victoria Seidenglanz

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ETABLISSEMENT
D'UNE TENDERIE AUX GRIVES 2018**

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ CP Ville: _____

Né(e) le _____

Titulaire du permis de chasser n° _____

Validé le _____

Sollicite l'autorisation d'établir une tenderie aux grives à la branche, à terre (1)

Dans la commune de: _____

Sur la parcelle, lieu-dit: _____

Section cadastrale (2) n° _____

Dont il est propriétaire (1)

Pour laquelle il est détenteur du droit de tenderie dûment autorisé (1)

N° de la précédente tenderie exploitée: _____

Fait à _____ Le _____

Signature :

(1) Rayer la mention inutile; le cas échéant.

(2) Il s'agit de la désignation cadastrale et non de la numérotation des coupes de bois ou des territoires de chasse

Avis du Maire du lieu d'implantation de la tenderie:

favorable

défavorable



Cachet et signature

**À retourner au plus tard le 31 août 2018
à la Direction Départementale des Territoires des Ardennes**